

## Colloque international contre l'homophobie et pour la diversité par l'éducation

### La prévention de l'homophobie par les IMS

Alors que les législations françaises qui visent à sanctionner les crimes et délits à caractère homophobes se sont renforcées ces dernières années, la lutte contre l'homophobie passe préalablement et conjointement par des actions de prévention, notamment en milieu scolaire. Force est de constater que la majorité des agressions physiques homophobes est le fait de jeunes gens (souvent âgé de 16 à 25 ans) et que seul un travail de fond, dès le plus jeune âge, sur la représentation des stéréotypes et des préjugés liés aux questions de genre, d'orientation sexuelle et d'identité sexuelle, permettront de réduire ces violences. A ce titre se pose aux associations réalisant des Interventions en Milieu Scolaire (IMS) la question de leur légitimité pour mener ces actions de prévention face à la frilosité, voire l'hostilité de l'institution éducative, et ce en dépit des textes en vigueur.

#### **I. Motivations et Objectifs d'une association réalisant des IMS**

Les premières IMS en matière de prévention de l'homophobie datent du début des années 2000. Si les stratégies d'approche des associations peuvent être différentes, les motivations et les objectifs convergent. Il s'agit globalement de lutter contre les préjugés et les stéréotypes liées à la question de genre et à l'orientation sexuelle, qui sont à l'origine des violences verbales et/ou physiques homophobes, de lutter contre le mal-être et le suicide qui touchent davantage les homosexuel-le-s, et de créer un environnement favorable à l'épanouissement des hommes et des femmes. A noter que l'homophobie est souvent utilisée comme vecteur de découverte et d'analyse des différentes formes de rejet et d'intolérance, point de départ pour parler des différentes formes de discriminations.

#### **II. Qu'est ce qu'une IMS ?**

Les stratégies d'approche des associations tiennent compte du contexte local même si les IMS des différentes associations adoptent un plan d'intervention quasi-identique, avec évidemment quelques nuances. Les IMS se font essentiellement en lycée (général, technologique, professionnel, agricole), parfois en collège, mais rarement à des niveaux de classe inférieure.

Les associations, avant d'intervenir, mènent une réflexion collective en interne pour définir leurs modalités d'intervention et notamment leur stratégie d'approche qui dépendra des facteurs de contingence locaux, à savoir des contraintes internes et externes aboutissant de fait à des positionnements différents.

Au niveau des contraintes internes on parlera essentiellement de celles liées aux membres bénévoles, à savoir leur disponibilité en termes de temps (les IMS ayant lieu majoritairement en journée, les bénévoles devront alors se dégager de leurs obligations professionnelles) et leurs compétences spécifiques. C'est pour cette raison, que de nombreux intervenants ont une activité professionnelle dans le secteur de l'éducation, de la santé, ou du social, ou suivent des études dans ces trois domaines.

Au niveau des contraintes externes, il s'agira essentiellement des blocages institutionnels formalisés ou non dont les arguments sont récurrents suivant les régions : la peur du prosélytisme, la peur de la réaction des parents d'élèves, la frilosité des chefs d'établissements pour accorder l'autorisation aux associations à mener des IMS, la peur de la réaction de la hiérarchie pour le personnel socio-éducatif. Parallèlement à ces contraintes externes, les associations se devront de saisir des « fenêtres d'intervention », à savoir des opportunités pour légitimer leurs interventions dans les établissements : semaine de lutte contre les discriminations, ECJS, TPE, exposés d'élèves, ...

Compte tenu de ces contraintes internes et externes, trois stratégies d'approche peuvent être mises en œuvre. Soit l'intervention se fera dans une optique d'éducation à la citoyenneté (lutte contre les discriminations, notamment celles liées à l'orientation sexuelle) qui présente un double avantage : celui d'une relative neutralité (le reproche potentiel de « prosélytisme » est alors moins opérant) et celui d'un contexte politico-social porteur (la lutte contre les discriminations devient un facteur de cohésion social

pour notre société). Soit l'intervention se fera dans une optique plus « hygiéniste » de prévention santé avec toutefois quelques limites selon l'option retenue. Si la prévention de l'homophobie par la prévention du sida est désormais plus accessible aux associations, elle risque toutefois de faire perdurer l'amalgame homosexualité=sida. Inversement, la prévention de l'homophobie par une éducation à la diversité des sexualités et de l'affectivité est plus rare car elle implique le franchissement d'obstacles institutionnels plus conséquents. En revanche, l'option d'intervention sous l'angle de la prévention du mal-être et du suicide, si elle permet de passer aisément les étapes du parcours du combattant institutionnel, voire d'obtenir des financements publics pour la réalisation de ces projets, pose toutefois la question du risque lié à une « victimisation » systématique de la population homosexuelle, en conduisant à la production nouvelle de stéréotypes et de préjugés (comme par exemple « l'homosexuel-le est forcément malheureux-se »).

Généralement, l'IMS débute par une première partie introductive. Celle-ci vise à présenter les intervenant(e)s, l'association (son objet, son fonctionnement...) et le cadre de l'intervention (les objectifs, les règles d'intervention telles que le respect des opinions, la prise de parole, l'écoute, la neutralité...). A noter que certaines associations, pour renforcer leur légitimité et se protéger d'éventuelles critiques, s'appuient sur une charte éthique ou qualité (la dénomination peut varier) qui donne à l'IMS un cadre plus formel tout en offrant quelques garanties, voire sécurité aux commanditaires de l'IMS.

Ensuite, les intervenant(e)s s'appuient sur des supports pédagogiques (souvent des extraits vidéos, mais pas exclusivement) et sur des témoignages personnels (très appréciés des élèves) pour donner matière à la discussion avec les élèves. L'objectif n'est pas alors de donner des réponses systématiques aux questions posées par les élèves (oralement ou par écrit de manière anonyme) mais plutôt d'amener l'élève à un questionnement individuel et collectif sur sa représentation des stéréotypes et des préjugés. Pour ce faire, il est souvent fait des analogies avec les autres formes de discriminations (sexisme, racisme, rejet de différentes formes d'handicaps...) afin de faciliter une identification individuelle des enjeux des pratiques discriminatoires.

La séquence se termine par une évaluation, souvent par questionnaire, des élèves et/ou des professeurs ainsi que par la diffusion d'informations ressources (brochures et/ou coordonnées de ligne d'écoute).

### **III. Quelles sont les difficultés ou les obstacles rencontrés ?**

Si les associations notent un développement du nombre de leurs IMS, les obstacles restent toujours aussi nombreux, malgré l'existence de textes officiels du ministère de l'Éducation Nationale qui légitiment pourtant ces actions de prévention. Parmi ces difficultés, on notera l'absence de reconnaissance officielle de ces associations par l'institution éducative (notamment par le refus quasi-systématique d'accorder des agréments académiques) alors que les autres institutions de l'État, ou des institutions associées (DDASS, Direction régionale au départementale de la jeunesse et des sports, caisse primaire d'assurance maladie,...), ou des collectivités territoriales (conseils régionaux, départementaux, locaux...), apportent un soutien fonctionnel ou financier. A noter également que la plupart des associations mettent tout en œuvre pour apporter le maximum de garanties sur la qualité de leurs interventions (elles bénéficient de l'agrément Jeunesse et Éducation populaire, elles présentent une charte éthique, elles font une évaluation finale de l'intervention...). Les blocages de l'institution éducative, à travers les rectorats ou les inspections départementales, sont nombreux, avec des arguments récurrents, affirmés plus ou moins clairement : la peur du prosélytisme, la mise en cause de la neutralité des intervenants et de leurs compétences, la défense d'intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général, l'incompatibilité des statuts des associations. On notera qu'en matière de refus d'agrément, les recteurs savent user habilement des tracasseries administratives : absence de réponses à des courriers envoyés, formulation d'exigences toujours plus fortes et variées, voire arguments fallacieux qui font douter d'une lecture attentive par les services des rectorats des dossiers déposés, voire des arguments tendancieux (favoriser « des rencontres » avec des jeunes...) pour miser sur l'épuisement des forces associatives et bénévoles. Certaines associations sont dans une démarche de demande d'agrément depuis plus de quatre ans, avec des refus multiples et variés. Tout se passe comme si l'institution restait prisonnière d'une vision étroite, dogmatique et fautive de la question de l'homosexualité et de l'homophobie.

Il est à noter que paradoxalement, la liberté est plus forte dans certains établissements privés où les chefs d'établissement accordent plus facilement des autorisations d'interventions.

Les associations relèvent également un manque, au sein d'établissements, de relais qui permettraient de pérenniser leurs efforts. Suivant les cas, les intervenants s'adressent soit à des personnes (enseignant, infirmières, élèves...), soit à des structures (Conseil de vie lycéenne, ...).

### **Conclusion**

Ce constat de blocage est d'autant plus paradoxal que les IMS sont plébiscitées par les élèves et/ou les enseignants (selon les résultats des questionnaires d'évaluations). Par ailleurs, la légitimité des associations ne peut être mise en cause. Parce qu'elles savent que le droit à l'erreur ne leur est pas accordé, les associations faisant des IMS prennent un luxe de précautions pour assurer des interventions de qualité. Par ailleurs, alors que l'institution éducative refuse de mettre en place des actions de formation à destination du personnel éducatif, les associations LGBT possèdent un savoir-faire, une expertise sur la question de la prévention des LGBT-phobies que l'Education Nationale refuse d'une part de reconnaître, et d'autre part de valoriser.

Ce constat permet également de mettre en évidence une hiérarchisation dans la lutte contre les discriminations : il y a d'une part celles qui sont nobles et porteuses médiatiquement (lutte contre le racisme, l'antisémitisme, et dans une moindre mesure contre le sexisme), et d'autre part la lutte contre les LGBT-phobies, qui restent un sujet tabou, pour ne pas dire honteux. La lutte contre l'homophobie reste un « douloureux problème » pour l'institution éducative.

La reconnaissance du travail réalisé par ces associations trouvera son aboutissement grâce à une pression permanente qu'exercera l'ensemble du tissu associatif, qu'il soit LGBT ou non, par une implication de l'ensemble des acteurs éducatifs et des structures éducatives (comme par exemple les syndicats) et par les recours juridiques si les demandes légitimes ne sont pas satisfaites. Alors que certains pays voisins (Espagne, Belgique,...) mènent en milieu scolaire des actions généralisées de lutte contre l'homophobie, en France les associations doivent encore consacrer une partie de leur temps et de leurs énergies à justifier leur utilité, à prouver leur légitimité. Il est également paradoxal qu'une institution d'Etat, l'Education Nationale, censée véhiculer des valeurs de respect et d'égalité, s'emploie à montrer le mauvais exemple en refusant d'appliquer des textes officiels. Enfin, pour renforcer l'efficacité du travail des associations, il semble souhaitable que celles-ci partagent leur savoir-faire afin de consolider et de pérenniser leurs expériences.

Dominique Weyant  
Couleurs Gaies